



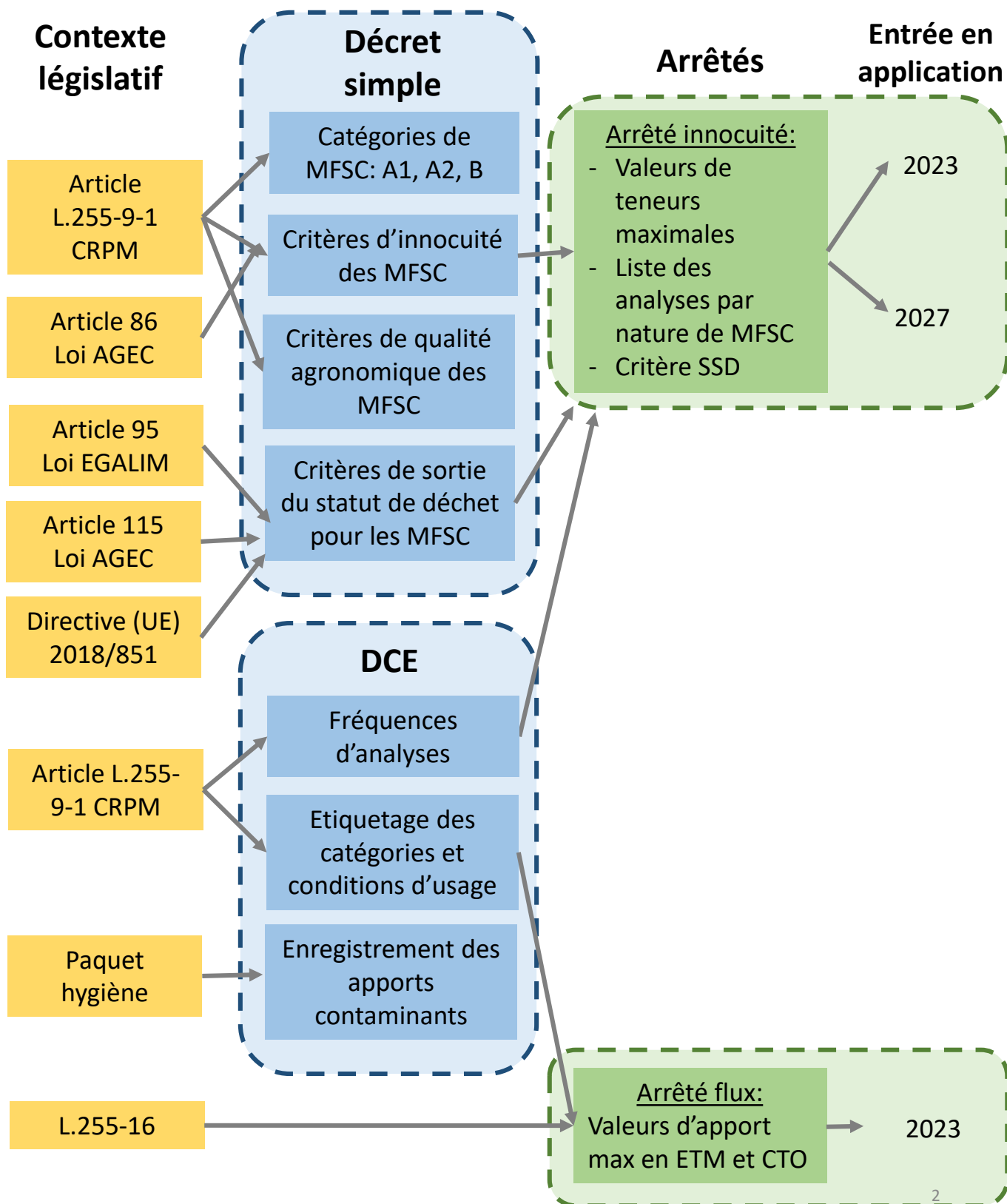
**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

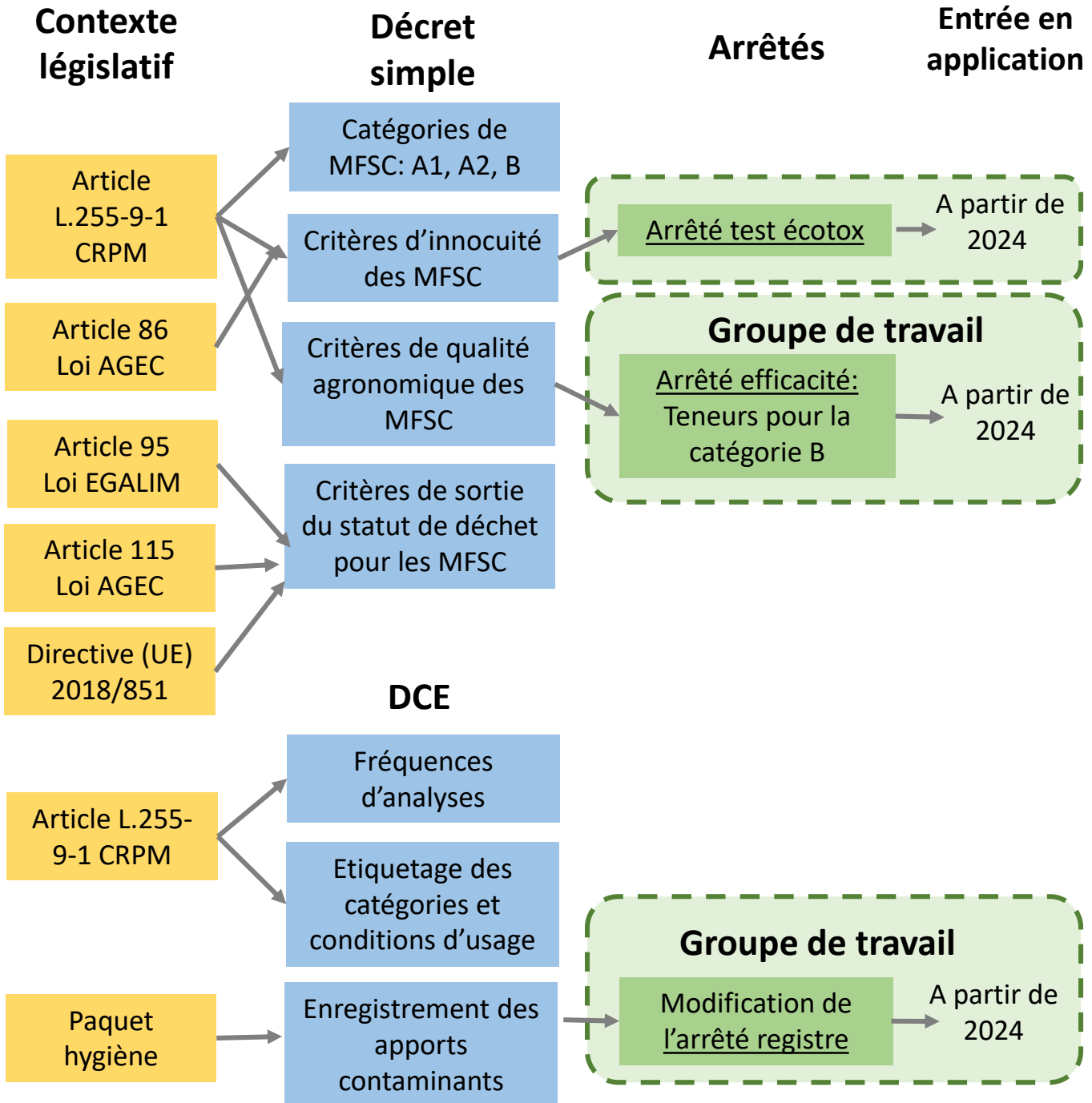
Projet de réglementation socle commun des matières fertilisantes

Consultation
du 28/10 au 22/11 2021

Socle commun des MFSC : textes soumis à la consultation



Socle commun des MFSC: textes à construire



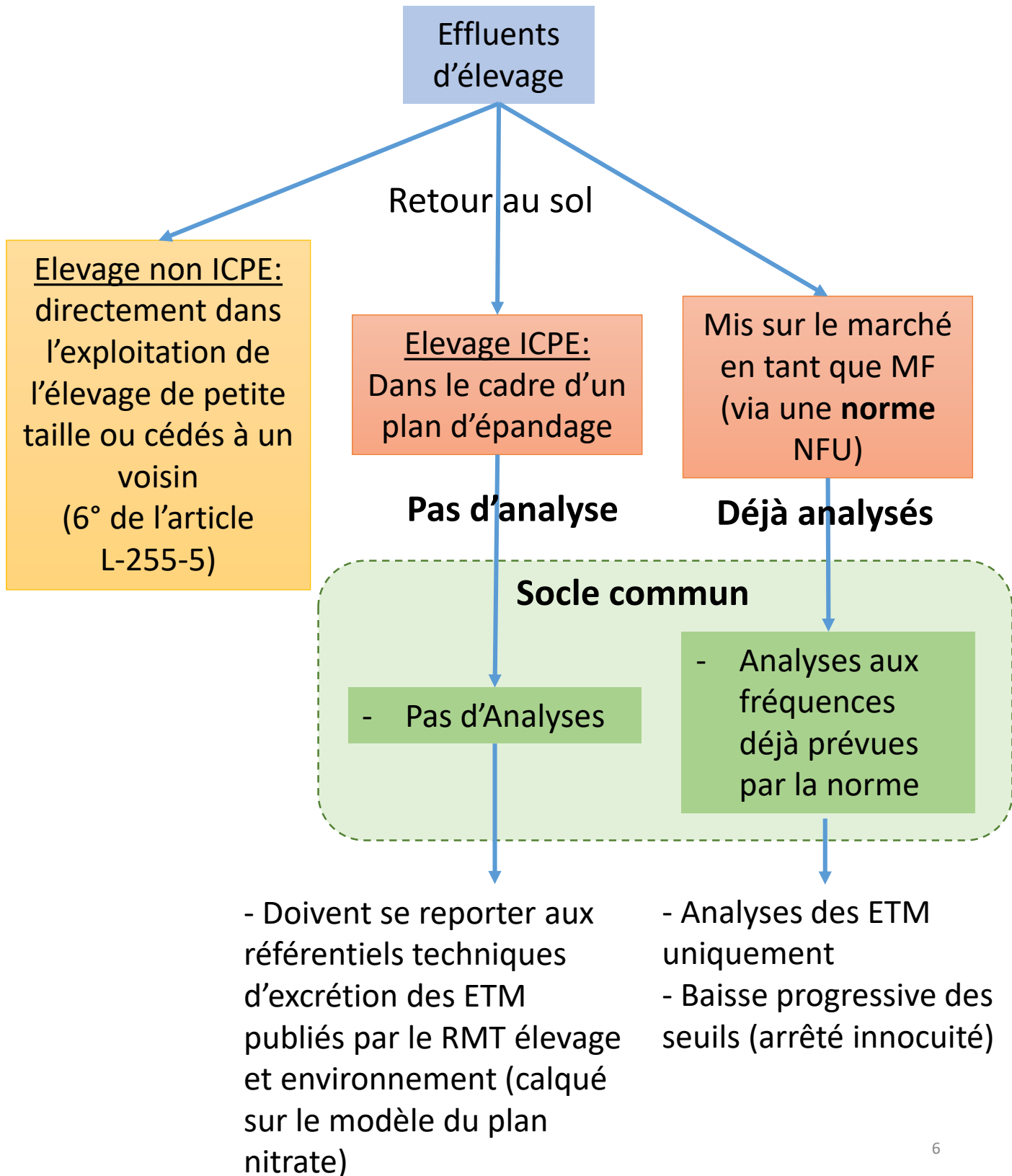
Arrêté Innocuité:

- Fixe les valeurs des critères d'innocuité des MFSC **par catégorie**: A1, A2 et B
- Contaminants:
 - éléments traces métalliques
 - inertes et impuretés
 - composés traces organiques
 - micro-organismes pathogènes
- Mise en application progressive:
 - Analyses obligatoires de nouveaux contaminants sans teneur seuil réglementaire: Cr VI, As inorg, 16 HAP, dioxines
 - Entrée en application des teneurs seuils en 2027
- Précise les **analyses** à mettre effectivement en œuvre selon les couples MF/contaminants
- Fixe les **critères de sortie de statut de déchet**:
 - critère d'innocuité A1
 - système de gestion de la qualité
 - contrôles par un organisme tiers
 - attestation de conformité

Arrêté Flux:

- Introduit la notion d'**apports maximaux admissibles** pour l'ensemble des MF
- Fixe les valeurs de flux à respecter pour les **matières en plan d'épandage**
- Introduit l'obligation pour les metteurs en marché d'indiquer sur **l'étiquette des modalités d'utilisation** (dose, fréquence...) qui respectent les flux
- Baisse progressive des flux en **cadmium**
- Devra être complété ultérieurement pour mettre en place l'enregistrement et le respect des flux par les agriculteurs

Les effluents d'élevage dans le socle commun



Les boues de station d'épuration dans le socle commun

Règlementation actuelle:
Arrêtés de 98 (IOTA et ICPE) fixent les critères d'innocuité (teneurs max et flux)

Article 86 loi AGEC:

- Révision des référentiels réglementaires sur l'innocuité environnementale et sanitaire des boues
- Avant le 1^{er} juillet 2021

Modification de la partie innocuité des arrêtés de 98

Décret socle commun:

- Fixe les critères d'innocuité pour l'ensemble des MFSC dont les boues (cat B)

Publication 2022, application 2023 et 2027

Arrêté Innocuité:
Fixe les valeurs des critères d'innocuité (y compris cat B)

Arrêté flux:
Fixe les valeurs de flux pour les cat B

Baisse progressive des teneurs max:
- Nouvelles analyses à réaliser (Cr VI, As inorg, 16 HAP, dioxines) en 2023
- Seuils réglementaires en 2027

Baisse progressive des flux